



UNSA - ANPE
6, rue de la plaine 75020 PARIS
Tel : 01 44 93 20 85 Fax : 01 44 93 26 15
syndicat.unsa@anpe.fr
www.unsa-anpe.fr

libres ensemble

FUSION ANPE - ASSEDIC : CE QUE NOUS SAVONS A FIN SEPTEMBRE

Le processus s'accélère. La feuille de route de Christian Charpy est limpide « Réaliser la fusion à marche forcée pour le 1^{er} janvier 2009 ». Cette précipitation et la non prise en compte du facteur humain, nous les condamnons (voir sur notre site notre déclaration au CCPN du 26/09/2008). Vous trouverez ci-dessous l'essentiel à savoir !

L'offre de services de la Nouvelle Institution :

L'accueil : A compter des premières semaines de 2009 et avant fin mars 2009, l'ensemble des 1600 points d'implantation (ex ANPE & ex Assedic) mettront en place un accueil commun. Les D.E. devront avoir un premier niveau d'information tant sur l'indemnisation que le conseil et accès à l'ensemble des outils mis à disposition.

Les parcours : La nouvelle offre de services prévoit la mise en place de 3 parcours Parcours APPUI, Parcours ACCOMPAGNEMENT et Parcours Créateur d'Entreprise. Les D.E. en Parcours APPUI bénéficieront du SMP dès le premier mois (montée en charge prévue d'abord sur public jeunes et senior puis tendre à la généralisation). Seuls les DE en Parcours Accompagnement pourront être envoyés chez un cotraitant un sous traitant.

L'inscription du D.E. : Dans la phase du 1^{er} palier (janvier à septembre 2009), le D.E. aura toujours deux entretiens (IDE puis PPAE) qui se réaliseront dans un même site et seront simplifiés afin d'éviter les redondances. A partir de fin septembre 2009 (2^{ème} palier), l'entretien d'inscription sera unifié et réalisé par le Référent Unique qui traitera tant la partie indemnisation que la partie PPAE.

A défaut d'avoir généralisé les sites communs définitifs (problématique immobilière), l'ensemble des sites seront mixtes à l'horizon fin septembre 2009 avec harmonisation régionale des horaires d'ouverture au public (35 heures) sur 5 jours et une demi-journée de fermeture hebdomadaire identique à l'ensemble des sites (en évitant lundi, mercredi et vendredi).

Les services téléphoniques : Déploiement des P.S.T. virtuelles sur l'ensemble du réseau. Généralisation du « 3949 » numéro unique national pour les D.E. Les appels seront orientés en fonction des « files » vers la PST virtuelle départementale. Chaque agent de la filière conseil tournera sur la P.S.T. (En savoir plus voir dossier PST en ligne sur notre site). Les employeurs disposeront du numéro 0826 qui les orientera vers la ligne directe de leur équipe professionnelle. *L'UNSA, ainsi que l'ensemble des O.S., condamnent le passage en force sur ce dossier qui va fortement impacter le travail des conseillers. Le DG réplique « Le principe est acté depuis longtemps ! » qui s'apparente à un « circulez, y'a rien à voir ! »*

Les aides et mesures à la reprise d'emploi :

Simplification des dispositifs existants (exemple : création du Contrat Unique d'Insertion, pour le secteur marchand, qui regroupera le CIE et l'ADE, Idem pour l'AFPR en lieu et place de l'AFPE et de l'APR). L'ensemble des dispositifs d'aide à la mobilité, à la formation et à la reprise d'emploi seront ouverts à l'ensemble des D.E. indemnisés ou non indemnisés. Des nouveaux services sont proposés aux D.E. (prêt de vélos, location de véhicules d'insertion, financement du permis de conduire via une auto-école sociale,...)

Précision : Ce projet d'offre de services n'est pas totalement stabilisé. Une nouvelle version enrichie devrait être présentée au prochain C.A. intégrant la question de l'orientation, l'accompagnement des actifs et l'offre de services spécifique R.S.A.

L'UNSA a approuvé l'économie générale du projet de Fusion car elle simplifie les démarches du D.E. et garantit une égalité de traitement à l'ensemble des DE qu'ils soient indemnisés ou non indemnisés. Cependant l'UNSA a toujours dit que la Fusion ne pouvait pas se faire « sur le dos des personnels ». Cette réforme doit au contraire s'accompagner de moyens supplémentaires afin d'améliorer les rémunérations et les conditions de travail. De plus, son déploiement doit se faire dans le respect des instances et dans la transparence.

LES AUTRES POINTS DU DOSSIER FUSION :

TRANSFERT DU PERSONNEL DANS LA NOUVELLE INSTITUTION :

A mi novembre l'organigramme des cadres dirigeants et de l'encadrement supérieur sera arrêté (Direction générale, Directions Régionales et Directions Territoriales) par le Délégué général. Les actes de nomination prendront effet à la création de la N.I. Pour tous les autres niveaux d'emploi de IV B à I, leur poste sera transféré en l'état dans le nouvel opérateur. Concernant le devenir de l'encadrement de proximité (IV B). Si au 1^{er} janvier, l'ensemble de l'encadrement conservera son poste et sa responsabilité hiérarchique, ce sera que de courte durée. Les arbitrages tomberont durant le 1^{er} trimestre 2009 afin de passer de 1600 DALE et responsables d'Antenne à environ 1000 responsables hiérarchiques de sites communs ou mixtes. Face aux interrogations des Organisations Syndicales, le DG réplique « Chacun a sa place dans la N.I. mais pas forcément la même. » Pire, dans le document préparatoire du dernier CCPN « Questions réponses N°1 », à la question « Quel est le devenir des effectifs de l'encadrement dans la N.I. ? », la D.G. répond « Cette question ne présente pas de lien direct avec le projet de fusion ».

L'UNSA condamne fermement la méthode choisie par le Délégué général pour traiter l'avenir des personnels. Ce blackout complet et ce désir d'éluder « les questions qui fâchent », n'augure rien de bon !

Le budget de la N.I. : Il devrait s'élever à 4,5 milliards d'Euros (participation de l'Etat à hauteur de 1,4 milliard d'euros, participation de l'Unedic à hauteur de 2,9 milliards d'euros, le reste venant des collectivités territoriales et du Fond Social Européen). Une présentation du budget équilibré sera faite lors du prochain CCPN.

L'avenir des Instances : L'ensemble des instances représentatives des personnels (CCPN, CNHSCT, CCPR & CRHSCT) tomberont à la création de la N.I.. En effet, la N.I. relèvera du code du travail. Des instances transitoires devraient voir le jour (accord soumis à négociation) de janvier jusqu'aux élections professionnelles (volonté de la DG de les organiser en mai 2009). Par contre l'ensemble des CPL et CPN sera maintenue. Les mouvements continueront pour les agents ex ANPE. L'ADASA sera aussi maintenue jusqu'aux élections professionnelles.

Déménagement du Siège : Christian Charpy a obtenu mandat lors du dernier C.A. de l'INP pour signer le bail du nouveau siège. Comme nous vous l'avions annoncé, il s'agit d'un nouvel immeuble « Le CINETIC » se trouvant Porte des Lilas à la limite de Paris 20 et des Lilas. Jean-Jacques BRESSY a été nommé pour piloter ce dossier tant sur les aspects techniques que sur les mesures d'accompagnement des personnels. Déménagement prévu mars-avril 09.

Les Négociations : Elles se poursuivent à raison d'un mardi sur deux. Le 30 septembre est prévu la poursuite de la discussion sur l'accord de méthode préalable. Ensuite, nous devrions négocier « l'accord sur les IRP transitoires et le droit syndical dans la N.I. » puis « L'accord RH transitoire » dans lequel sera notamment traité le devenir des C.D.D.. Dès le 6 octobre, les O.S. des ASSEDIC négocieront l'accord spécifique du reclassement des salariés chargés du recouvrement en raison du transfert de cette activité à l'URSSAF d'ici 2012. La négociation de la nouvelle convention collective débutera début 2009 pour une durée minimum de 18 mois. Le droit d'option d'un an devrait débuter au 1^{er} janvier 2011.

La Formation : Elle devrait débuter en novembre 2008. Elle concernera dans un premier temps l'ensemble des formateurs et ARDC des deux maisons puis dans un second temps les 22000 agents ex ANPE et ex Assedic relevant des métiers du conseil/indemnisation. Ce point n'ayant pu être traité au dernier CCPN, il sera étudié lors du prochain prévu le 13 octobre prochain. Nous aurons l'occasion de le développer plus en détail prochainement.

Pour l'UNSA, l'avenir semble guère réjouissant. Les dernières déclarations de notre ministre, Mme Lagarde, (Le Monde du 26/09, Les Echos du 29/09) semble indiquer que les belles promesses ne seront pas honorées : « 1108 suppressions d'emploi chez les opérateurs de l'Etat, parmi lesquels figure, par exemple, le service fusionné de l'emploi (ANPE-UNEDIC). » De plus, l'UNSA revendique depuis de nombreux mois, l'ouverture de négociation sur les rémunérations à l'Agence. Christian Charpy l'a dit lors du dernier CCPN : « Il n'y aura pas d'augmentation salariale au 1^{er} janvier 2009. Cette question sera traitée dans le cadre de la négociation de la C.C.N. » L'UNSA-ANPE exige, dès à présent, l'ouverture d'une négociation pour la mise en place d'une indemnité compensatoire afin de lisser le différentiel entre salaires ANPE et ASSEDIC ainsi qu'une prime fusion pour l'ensemble des salaires de la N.I. Faute de quoi la fusion ce sera : Travailler plus pour gagner moins !

Vos représentants UNSA-ANPE au CCPN : Dominique NUGUES et Jean-Cyril LE GOFF

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR NOTRE SITE : www.unsa-anpe.fr